

INFORMATION CCN n°3175 : Valeur du point 2015

Pour l'année 2015, un accord relatif à la valeur du point est intervenu entre les partenaires sociaux de la branche des organismes de tourisme.

L'accord est actuellement en cours d'extension auprès du ministère du Travail.

La valeur du point est portée à 1,131 € (soit une augmentation de 0,3 %) au 1er janvier 2015 et à 1,133 € (soit une augmentation de 0,15 %) au 1er juillet 2015.

VALEUR DU POINT 2015 :

1er janvier 2015 : 1,131 €

1er juillet 2015 : 1,133 €

Rappel des indices planchers :

ECHELON	INDICE PLANCHER
1.1	1300
1.2	1382
1.3	1495
2.1	1568
2.2	1708
2.3	1818
2.4	2158
3.1	2418
3.2	2818
3.3	3368

ACTUALITÉS

Complémentaire santé obligatoire au 1er janvier 2016

Une négociation relative à la mise en place d'un dispositif généralisé est actuellement en cours de négociation au sein de la branche. Nous invitons les structures à attendre la fin des négociations (fin du 1er trimestre 2015) avant d'entreprendre une négociation individuelle avec un organisme d'assurance.

CONTACT

Danielle BONNET

01 44 11 10 37

danielle.bonnet@offices-de-tourisme-de-france.org